

AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS

APPEL A CANDIDATURES :

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la Commune d'Elne informe qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, quatre catégories d'associations doivent être représentées, en vue du renouvellement du conseil d'administration :

- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Les associations de personnes âgées et de retraités du département,
- Les associations de personnes handicapées du département,
- Les associations familiales, désignées sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Les associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant à M. le Maire une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, (l'association ayant nécessairement son siège dans le département) ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- N'entretenant aucune relation de prestation (biens ou services) à l'égard du CCAS ;
- N'appartenant pas au conseil municipal.

DELAI IMPERATIF : Les listes des personnes présentées par les associations candidates devront parvenir à Monsieur le Maire **au plus tard le 24 avril 2026**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat du CCAS contre accusé de réception.

Des fiches candidatures sont à disposition à l'accueil du CCAS.

Contact : Pour tout renseignement complémentaire, contacter le CCAS au 04 68 37 88 25

Fait à ELNE, le 8 avril 2026

Le Maire,

Président du CCAS,



Steve FORTEL